

SMALTO
Société Anonyme au capital de 2 194 760,70 euros
Siège social : 2 rue de Bassano 6 75116 PARIS
338.189.095 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice (ces comptes étant joints au présent rapport).

Nous vous précisons que la Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une requête en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2014. Dans son ordonnance rendue le 26 août 2014, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 30 novembre 2014. Etant donné que les comptes n'ont pas pu être arrêtés dans un délai légal, la Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une 2^{ème} requête en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle jusqu'au 31 décembre 2014.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

• **Evolution du capital social**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le capital de la Société a été porté de 4 385 896,40 euros au 31 mars 2013 à 2 194 760,70 euros au 31 mars 2014 et le nombre d'actions composant le capital est passé de 21 929 482 au 31 mars 2013 à 21 947 607 actions au 31 mars 2014.

La variation du capital social et du nombre d'actions de la Société s'explique comme suit :

- aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juillet 2013, le capital social a été réduit de la somme de 2 192 948,20 euros, afin de le porter de 4 385 896,40 euros à 2 192 948,20 euros, par diminution du pair de chacune des 21 929 482 actions de 0,20 à 0,10 euros. La somme de la réduction de capital a été affectée au compte « prime d'émission » ;
- à la suite de l'exercice de 81 250 BSA (code ISIN FR0010649228) échéance 2 juillet 2018, le Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2013 a constaté l'émission de 8 125 actions nouvelles ainsi que l'augmentation de capital d'un montant de 812,50 euros ;

- à la suite de l'exercice de 35 000 BSA (code ISIN FR0010649228) échéance 2 juillet 2018, le Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2013 a constaté l'émission de 7 000 actions nouvelles ainsi que l'augmentation de capital d'un montant de 700 euros ;
- à la suite de l'exercice de 15 000 BSA (code ISIN FR0010649228) échéance 2 juillet 2018, le Conseil d'Administration en date du 28 février 2014 a constaté l'émission de 3 000 actions nouvelles ainsi que l'augmentation de capital d'un montant de 300 euros.

- **Modification des caractéristiques des obligations convertibles en actions et des bons de souscription d'actions**

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 2 juillet 2013 ont décidé de proroger de 5 ans la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018, proroger la durée de la période de conversion des OC, qui est portée au 7ème jour ouvré qui précède le 24 juillet 2018, soit le 13 juillet 2018, modifier la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour une OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour une OC.

Enfin, les actionnaires ont décidé de proroger de 5 ans la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus, modifier la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA, modifier le prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0,10 euro par action nouvelle.

Les assemblées générales des obligataires et des titulaires de BSA réunies ce même 2 juillet 2013 ont nommé Monsieur Nicolas BOUCHERON en qualité de représentant des deux masses et autorisé l'ensemble de ces modifications.

- **Mandats**

- **Mandats sociaux**

Lors du Conseil d'Administration du 1er août 2013, les Administrateurs ont constaté la démission de Madame Elisabeth Baur de ses fonctions d'Administrateur et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2014 a nommé comme nouvel Administrateur Monsieur Bernard FLOBERT.

Lors du Conseil d'Administration du même jour, les Administrateurs ont constaté la démission de Monsieur Alain DUMENIL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et décidé de nommer Monsieur Bernard FLOBERT en remplacement.

- **Mandats des Commissaire aux comptes**

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 26 septembre 2013 :

- les mandats du cabinet Deloitte & Associés, co-Commissaire aux comptes titulaires et du cabinet B.E.A.S., co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.
- les actionnaires ont constaté que les mandats des sociétés Audit et Conseil Union, co-Commissaire aux comptes titulaire, et Sogec Audit, co-Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés expiration, et décidé de ne pas procéder à leur renouvellement.

- **Litiges**

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demande aujourd'hui au Tribunal de commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.

Ses demandes s'élèvent à la somme globale d'environ 430 k€.

La procédure est en cours ; une audience est prévue le 27 novembre 2014 pour désignation d'un juge rapporteur.

Par ailleurs, la Société a assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le tribunal de commerce de Paris afin de le voir condamné au versement de la somme de 785 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. La prochaine audience est le 27 novembre 2014 pour nos conclusions.

COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

Comptes sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

Le chiffre d'affaires H.T., constitué par la refacturation des frais aux sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle assiste, s'est élevé cette année à 1 836 K€ contre 2 008 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 171 K€.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 843 K€ contre 2 509.5 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes ainsi que les autres charges totalisent 1 574 K€ contre 1 622 K€, soit une baisse de -3.0%. Cette baisse est imputable aux honoraires, aux frais de missions et déplacements et aux frais bancaires.

Le montant des traitements et salaires, charges sociales comprises, s'élève à 340 K€ contre 444 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 104 K€.

Les frais et charges d'exploitation encourus par la maison mère pour le compte de ses filiales sont facturés à ces dernières.

La perte d'exploitation ressort à (102.8) K€ contre (95.4) K€ au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 6 personnes.

Le résultat financier est déficitaire de (756.4) K€.

Ce résultat s'explique par le produit des intérêts sur compte courant des filiales (1) Francesco Smalto Suisse pour un montant 122 K€, (2) F.S.I. pour un montant de 321.5 K€. Les charges financières sont imputables aux intérêts sur emprunt obligataire pour (300) K€ ainsi qu'à une provision sur compte courant de la filiale suisse à hauteur de (900) K€.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (859.2) K€ contre 101 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de (536) € contre (2 904) € au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, au 31 mars 2014, le résultat de l'exercice se solde par un déficit net comptable de (859 776.16) euros contre un bénéfice net comptable de 98 116.41 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2014, le total du bilan de la Société s'élève à 36 329 605.01 € contre 37 309 729.60 € pour l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce est joint en annexe au présent rapport.

Comptes consolidés :

Le chiffre d'affaires H.T. s'élève à 20 348 K€ en fin mars 2014 contre 25 357 K€ au 31 mars 2013, soit une baisse de -19.8%.

Cette baisse de chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le recul important de l'activité Couture qui présente une baisse de chiffre d'affaires de -52% par rapport à l'exercice antérieur. Ce recul s'explique en raison de la non reconduction de ventes spéciales sur l'exercice.

Le Négoce recule de 19.5% (-1.7 M€) en raison principalement d'un effet déstockage post ouverture de nouveaux franchisés en Chine et de l'érosion du marché multi-marque français.

Le chiffre d'affaires des boutiques en propre présente une évolution plus favorable quoique contrastée : + 1 % pour Paris et Bordeaux, - 55% pour Genève et -9% pour Cannes, soit - 3% au total pour (194 K€) de chiffre d'affaires.

Les produits liés aux licences ont augmenté de près de 50% notamment sous l'impact de la licence chinoise (1M€ sur l'exercice).

Ainsi, au global, les produits d'exploitation ressortent à 20 899 K€ contre 27 469 K€ en mars 2013 soit une baisse de 23,9%.

Cette baisse se traduit directement dans la marge brute qui ressort à 52.8% contre 52.2% au cours de l'exercice précédent, les coûts d'achats des marchandises vendues à (9 603) K€ baissant de -20.8% comparativement à mars 2013 (12 126 K€).

Les frais de personnel se stabilisent à 6 074 K€ en mars 2014 contre 6 053 K€ en mars 2013, soit une hausse relative de 0.3% suite au départ de Madame Baur et aux départs à la retraite de 4 collaborateurs de l'atelier Couture.

Ce recul de la marge brute n'est pas compensé par une baisse des autres charges d'exploitation qui s'élèvent à 6 422 K€ et sont composées des autres achats et charges externes, des autres services et des autres charges d'exploitation qui ont évoluées comme suit :

- Les autres achats et charges externes présentent une économie de 86 K€ à périmètre constant, essentiellement en raison de la baisse des commissions sur vente Couture (- 573 K€) en phase avec l'évolution du chiffre d'affaires. Les autres charges en baisse sont : les frais de marketing (-120K€) et les frais de logistique (-56K€).
Au global, ces économies sont compensées par la décision d'aligner le traitement du chiffre d'affaires des Galeries Lafayette sur celui du Printemps, ce qui a pour effet de porter une charge de commissions de 856 K€.

- Les autres services extérieurs s'élèvent à 2 070 Kp, en baisse relative de (22 Kp).

Ainsi, le résultat d'exploitation consolidé ressort négatif à (3 356) Kp contre 431 Kp au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est déficitaire de (278) Kp contre (301) Kp au titre de l'exercice précédent. Les produits financiers ressortent à 59 Kp, les charges financières s'élèvent quant à elles à 337 Kp.

Le résultat exceptionnel ressort à (159) Kp comparé aux (123) Kp pour l'exercice précédent.

Après imputation du produit d'impôts différés pour 2 Kp et de l'amortissement de l'écart d'acquisition sur la filiale Francesco Smalto (Suisse) SARL pour 144 Kp, le résultat net part du Groupe fait ressortir un déficit de (3 939) Kp.

INFORMATIONS RELATIVES **AUX DELAIS DE PAIEMENT**

en K"		SITUATION FOURNISSEURS - ECHEANCES							
		31/03/2014					31/03/2013		
		ECHU			NON ECHU	TOTAL	ECHU	NON ECHU	TOTAL
		+ 90J	- 90 J	- 30 J					
Fournisseurs									
- Crédeurs		-266	-28	-643	0	-938	-911	0	-911
- Débiteurs		48	0	0	0	48	101	0	101
FNP					-162	-162	0	-322	-322
Avoir à recevoir					31	31	0	31	31
		-219	-27	-643	-132	-1 021	-810	-292	-1 102

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément à l'article R.225-62 du Code de commerce, nous vous informons qu'aux termes du Conseil d'administration en date du 19 juin 2014, il a été décidé :

- de constater la démission de Monsieur Thierry LE GUENIC de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général, et de l'ensemble de ses mandats sociaux,
- de coopter Madame Laurence DUMENIL en qualité de nouvel Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014,
- d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et,
- de nommer Monsieur Bernard FLOBERT en qualité de Président Directeur Général.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élevant à (859 776,16) euros comme suit :

Origine :

ó Report à nouveau antérieur :	1 261 086,77 ¤
ó Résultat débiteur de l'exercice :	(859 776,16) ¤

Affectation :

- au report à nouveau positif :	1 261 086,77 ¤
- solde du report à nouveau :	401 310,61 ¤

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que notre Société n'a supporté aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du même code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application des dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au titre de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE / PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une amélioration attendue sur le second semestre fiscal, la baisse d'activité constatée en 2013 continuera d'affecter les performances de la société sur l'exercice 2014/15.

La baisse d'activité Couture, qu'il était difficile d'anticiper, n'avait pas été accompagnée de mesures correctrices suffisantes sur l'exercice 2013/2014 : plan d'économies, actions génératrices de chiffre d'affaires pour compenser le chiffre d'affaires à risque.

La Société s'était en fait limitée à opérer une réduction volontariste des volumes d'achats auprès des fournisseurs pour réduire les stocks d'exploitation et limiter la pression sur la trésorerie. De fait, ces actions ont dégradé qualitativement et quantitativement les assortiments en distribution sur les collections Printemps Été 2014 et Automne Hiver 2014.

En conséquence, la Société prévoit un recul de son chiffre d'affaires qui devrait se résorber progressivement jusqu'en fin d'année 2015 par :

- L'amélioration conjointe de la qualité de service des fournisseurs et de l'efficacité commerciale
- Un plan de croissance Grande Mesure
- L'accélération des ouvertures de franchises
- L'augmentation de ses ressources de trésorerie en agissant notamment sur ses postes clients et sur ses niveaux de stocks.

Un ensemble de mesures de rigueur de gestion et un plan d'économies ont été décidés, sur les principaux postes de coûts, à commencer par les dépenses marketing.

Ce plan ne bénéficiera cependant que partiellement au prochain exercice en raison des engagements de dépenses existant à la date de la clôture et des délais de mise en place des actions d'économie.

En conséquence, la Société prévoit un nouvel exercice déficitaire, avec de premiers signes de redressement au cours du second semestre de l'exercice.

A plus moyen terme, la Société reste confiante sur son potentiel de croissance, compte tenu de la qualité de ses actifs et de sa stratégie qui s'appuie sur ses savoir-faire et sur la conjoncture favorable du marché du haut de gamme masculin. Sa stratégie reste fondée sur le très haut de gamme à fort niveau de marge en assurant un haut niveau de qualité en matière de produit, de service et de création.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune acquisition ni prise de participation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Nous vous exposons ci-après les résultats de nos filiales et participations :

La société **FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 11 272 670,84 €, détenue directement à 100%, dont le siège social est sis au 2 rue de Bassano 6 75116 PARIS, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 329 120 794 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2014, un total des produits d'exploitation de 19 478 K euros, un résultat d'exploitation de (2 727) K euros. Le résultat net déficitaire de l'exercice ressort à (3 136) K euros.

La société **LUXURY DISTRIBUTION CANNES** (anciennement SMALTO Cannes), société par actions simplifiée au capital de 2 212 500 euros, détenue à 100%, dont le siège social est sis 2 rue de Bassano ó 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le numéro 421 600 024 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2014, un total des produits d'exploitation de 892 K euros, un résultat d'exploitation de (100) K euros. Le résultat net déficitaire de l'exercice ressort à (65) K euros.

La société **FRANCESCO SMALTO (Suisse Sàrl)**, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 CHF, détenue à 100%, dont le siège social est sis 19 quai du Mont Blanc - 1201 Genève, immatriculée au registre du commerce suisse sous le numéro CH-660-0185998-5 a réalisé, pour son exercice clos le 31 mars 2014, un total des produits d'exploitation de 432.1 KCHF et un résultat d'exploitation de (410) KCHF. Le résultat net déficitaire de l'exercice ressort à (721) KCHF.

SEUIL DE PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la Société ne détient aucune action composant le capital social.

SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à expiration.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous avons donné à votre Commissaire aux Comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour lui permettre de présenter son rapport spécial prescrit par l'article L.225-40 du Code du commerce et nous vous soumettons une résolution relative à l'approbation des termes de son rapport.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'Augmentation DE CAPITAL

En application de l'article L.225-100 al. 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 26 septembre 2013 :

Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (8 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	2 500 000	26 novembre 2015	Non utilisée	Actions gratuite et/ ou élévation de la VN des actions existantes.
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie ou plusieurs catégories de personnes (10 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	5 000 000	26 mars 2015	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actif net comptable réévalué, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et la méthode des comparables.
Augmentation de capital avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés (11 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	10 000 000	26 mars 2015	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et la méthode des comparables

Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du prix
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (12 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	50 000 000	26 novembre 2015	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	50 000 000	26 novembre 2015	Non utilisée	90 % de la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant la fixation des modalités d'émission
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires dans le cadre des émissions visées sous les 12 ^{ème} et 13 ^{ème} (14 ^{ème} résolution de l'AGOAE du 26 septembre 2013)	50 000 000	26 novembre 2015	Non utilisée	Prix égal à celui de l'émission initiale

* * * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2014 12	31/03/2013 12	31/03/2012 12	31/03/2011 12	31/03/2010 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 194 761	4 385 896	4 214 764	3 978 315	3 105 460
Nombre d'actions					
- ordinaires	21 947 607	21 929 482	21 073 822	198 915 761	155 272 989
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 836 416	2 008 180	1 976 908	1 995 743	2 037 502
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	40 497	99 065	105 017	299 700	647 428
Impôts sur les bénéfices				-8 520	
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-900 273	-948	-9 870	-10 785	9 234
Résultat net	-859 776	98 116	95 147	280 395	656 662
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0.002	0.005	0.005	0.001	0.00
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0.039	0.004	0.005	0.001	0.00
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	6	8	10	11	10.00
Masse salariale	214 895	285 558	396 982	419 845	577 561
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	124 985	158 591	202 829	225 816	266 571

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats de Monsieur Alain DUMENIL

- Président du Conseil d'Administration des sociétés : Acanthe Développement, Alliance Développement Capital SIIC ó ADC SIIC, Smalto jusqu'au 7 février 2014, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février 2013 au 15 novembre 2013 ;
- Administrateur des sociétés : Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto; ADC SIIC ;
- Administrateur Délégué de la société : Alliance Développement Capital SIIC ó ADC SIIC ;
- Président de la société : Ad Industrie ;
- Gérant des sociétés : Editions de l'Herne, Padir, Suisse Design et Création (ex Poiray Joaillier Suisse), Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor, GFA du Haut Béchnol (depuis le 7 mars 2014)
- Co-gérant de la société : Smalto Suisse.

Liste des mandats de Monsieur Bernard FLOBERT

- Président Directeur Général et Administrateur de la société : Smalto ;
- Président des sociétés : SEAFD, Advenia Conseil, Luxury Distribution Cannes et Francesco Smalto International,
- Gérant de la société : Pontault DS,
- Co-gérant de la société : Smalto Suisse.

Liste des mandats de Madame Laurence DUMENIL

- Administrateur de la société : Smalto depuis le 19 juin 2014
- Administrateur de la société : Foncière 7 Investissement depuis le 19 septembre 2014

Liste des mandats de Monsieur Patrick ENGLER

- Président Directeur Général et Administrateur de la société : Alliance Finance ;
- Directeur Général et administrateur des sociétés : Acanthe Développement depuis le 15 janvier 2013, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février au 15 novembre 2013 ;
- Administrateur des sociétés : Acanthe Développement, Alliance Développement Capital S.I.I.C - ADC SIIC, FIPP, Foncière 7 Investissement, France Tourisme Immobilier (ex Poiray Joaillier SA) du 6 février au 15 novembre 2013, Smalto ;
- Représentant d'une personne morale administrateur dans la société : Alliance Finance ;
- Gérant des sociétés : Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Ingénierie, Ingénierie et Gestion, Sep 1.